



## Liste des cultures non soumises aux méthodes d'épandage réduisant les émissions

Complément au thème principal de « Technique Agricole »

Edition de septembre 2022

(Source: AGRIDEA – Fiche d'information « Méthodes d'épandage réduisant les émissions » édition 2022

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le lisier et les effluents liquides fermentés doivent être épandus avec des équipements réduisant les émissions. Cette obligation est ancrée dans l'ordonnance sur la protection de l'air (Annexe 2 paragr. 552 de l'OPair). Les moyens de réductions des émissions comprennent l'épandage en bandes avec pendillards, les rampes à patins ainsi que les méthodes d'ouverture de sillon avec sillon refermé ou non.

La liste des pages suivantes suivant regroupe les surfaces/cultures non soumises aux obligations d'épandage.

## Liste des cultures sans obligation de méthodes d'épandage réduisant les émissions (non fertilisables ou système d'épandage réducteur d'émissions non utilisable)

### CODE/DESIGNATION

- 545 Cultures maraîchères de plein champ annuelles (sauf légumes de conserve)
- 546 Légumes de conserve de plein champ
- 547 Racines de chicorée
- 551 Baies annuelles (p. ex. fraises)
- 552 Matières premières annuelles renouvelables (kénaf, etc.)
- 553 Plantes aromatiques et plantes médicinales annuelles
- 554 Cultures horticoles de plein champ annuelles (fleurs, gazon en rouleau, etc.)
- 555 Bandes culturales extensives
- 556 Jachères florales
- 557 Jachère tournante
- 559 Ourlet sur terres assolées
- 572 Bandes fleuries pour pollinisateurs et autres insectes utiles
- 594 Terres ouvertes donnant droit à des contributions (surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région)
- 595 Autres terres ouvertes, ne donnant pas droit à des contributions (surface de promotion de la biodiversité spécifique)
- 611 Prairies extensives (sans les pâturages)
- 612 Prairies peu intensives (sauf les pâturages)
- 617 Pâturages extensifs
- 618 Pâturages boisés (sans les surfaces boisées)
- 621 Prairies de fauche dans la région d'estivage, autres prairies (pas de SPB)
- 622 Prairies de fauche en région d'estivage, type prairie extensive
- 623 Prairies de fauche dans la région d'estivage, type prairie peu intensive
- 625 Pâturages boisés (sans surface boisée)
- 634 Prairie riveraine le long des cours d'eau (sans les pâturages)
- 693 Pâturages (surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région)
- 694 Surface herbagère sauf les pâturages (surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région)
- 701 Vignes
- 702 Cultures fruitières (pommes)
- 703 Cultures fruitières (poires)
- 704 Cultures fruitières (fruits à noyau)
- 705 Baies pluriannuelles
- 706 Plantes aromatiques et plantes médicinales pluriannuelles
- 707 Matières premières renouvelables pluriannuelles (roseau de Chine, etc.)
- 708 Houblon
- 709 Rhubarbe
- 710 Asperges
- 711 Champignons (plein champ)
- 712 Sapins de Noël
- 713 Pépinière de plantes forestières hors zone forestière
- 714 Buissons, arbrisseaux et arbustes ornementaux
- 715 Autres pépinières (roses, fruits, etc.)
- 717 Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle
- 718 Truffières
- 719 Cultures de mûriers (nourrissage de vers à soie)
- 720 Châtaigneraies entretenues
- 721 Cultures horticoles pluriannuelles de plein champ (pas en serre)
- 722 Pépinière viticole
- 725 Permaculture (mélange à petite échelle de différentes cultures avec plus de 50% de cultures spéciales)

**CODE/DESIGNATION**

- 730 Cultures fruitières (données agrégées)
- 731 Autres cultures fruitières (kiwi, sureau, etc.)
- 735 Vignes (surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région)
- 750 Autres cultures pérennes, donnant droit à des contributions (données agrégées)
- 760 Cultures pérennes ne donnant pas droit à des contributions (données agrégées)
- 797 Autres surfaces de cultures pérennes, donnant droit à des contributions
- 798 Autres surfaces de cultures pérennes ne donnant pas droit à des contributions (données agrégées)
- 801 Cultures maraîchères sous abri avec fondations permanentes
- 802 Autres cultures spéciales sous abri avec fondations permanentes
- 803 Cultures horticoles sous abri avec fondations permanentes
- 806 Cultures maraîchères sous abri sans fondations permanentes
- 807 Autres cultures spéciales sous abri sans fondations permanentes
- 808 Cultures horticoles sous abri sans fondations permanentes
- 810 Champignons sous abri avec fondations permanentes
- 830 Cultures sous abri toute l'année, donnant droit à des contributions (données agrégées)
- 840 Cultures sous abri toute l'année, ne donnant pas droit à des contributions (données agrégées)
- 847 Autres cultures sous abri sans fondations permanentes, donnant droit à des contributions
- 848 Autres cultures sous abri avec fondations permanentes, donnant droit à des contributions
- 849 Autres cultures sous abri sans fondations permanentes, ne donnant pas droit à des contributions
- 851 Surfaces à litière à l'intérieur de la SAU
- 852 Haies, bosquets champêtres et berges boisées (avec bande herbeuse)
- 857 Haies, bosquets champêtres et berges boisées (avec la bande tampon)
- 897 Autres surfaces à l'intérieur de la SAU, donnant droit à des contributions
- 898 Autres surfaces à l'intérieur de la SAU, ne donnant pas droit à des contributions
- 901 Forêt
- 902 Autres surfaces improductives (p. ex. surfaces paillées, surfaces fortement envahies par les mauvaises herbes, haies sans tampon)
- 903 Surfaces sans vocation agricole principale (terrains à bâtir aménagés, terrains de jeu, d'équitation, de camping, de golf, etc. et surfaces militaires ou zones marginalisées de chemins de fer, de routes publiques et de cours d'eau)
- 904 Fossés, mares, étangs
- 905 Surfaces rudérales, tas de pierres et remblais
- 906 Murs de pierres sèches
- 907 Chemins naturels non revêtus
- 908 Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région
- 911 Production agricole dans les bâtiments (p. ex. champignons)
- 921 Arbres fruitiers haute-tige de niveau de qualité II.
- 922 Noyers
- 923 Châtaigniers
- 924 Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres
- 925 Arbres isolés marquants
- 926 Autres arbres
- 927 Autres arbres (surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région)
- 928 Autres éléments (surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région)
- 929 Autres éléments (qualité du paysage)
- 998 Autres surfaces en dehors de la SAU
- Codes cantonaux LPN Surface de pâturage avec entretien estivage
- Codes cantonaux Prairie d'estivage extensive
- Codes cantonaux Vignes hors SAU
- Codes cantonaux Surface à litière hors SAU
- Codes cantonaux LPN Surface d'entretien hors de la SAU
- Codes cantonaux LPN Surface d'entretien estivage
- Codes cantonaux Désinscription de la SAU car plus de SAU
- Codes cantonaux Fossés Mares Etangs sur SAU (ne saisir que la surface d'eau, elle sera ensuite retirée de la SAU)
- Codes cantonaux Fossés Mares Etangs en estivage (saisir uniquement la surface d'eau, elle est ensuite retiré de la surface d'estivage)